

Interventions de René L'Huillier et Daniel Serruys au congrès de l'Europe (La Haye, 8 mai 1948)

Légende: Le 8 mai 1948, les membres de la commission économique et sociale du congrès de l'Europe à La Haye assistent à une passe d'armes entre René L'Huillier, militant de la CGT Force ouvrière, et Daniel Serruys, rapporteur de la commission et animateur de la section française de la Ligue indépendante de coopération européenne (LICE), autour de la participation des travailleurs à la gestion de l'économie.

Source: Archives du Mouvement européen international, Bruxelles. Congress of Europe, Vol. III. Economic and Social Committee, pp. 62-63.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interventions_de_rene_l_huillier_et_daniel_serruys_au_congres_de_l_europe_la_haye_8_mai_1948-fr-145e2d19-6d57-49a9-b024-59989f31940f.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Interventions de René L'Huillier et Daniel Serruys au congrès de l'Europe (La Haye, 8 mai 1948)

M. René L'Huillier

Nous discutons actuellement, non plus de mesures immédiates à prendre, mais de mesures plus lointaines.

Si je n'étais pas allé plus loin que les mots "la libre circulation des capitaux" le texte m'aurait paru sympathique. Nous avons, en effet, traversé ces jours-ci, assez de cordons douaniers pour souhaiter circuler librement avec les sommes d'argent dont on a besoin.

Seulement cette libre circulation est réclamée pour permettre l'utilisation la plus efficace des investissements. Je voudrais savoir ce que signifie le terme "efficace". Efficace pourquoi ? Pour qui ? Si les investissements peuvent être décidés librement par les possesseurs de capitaux, il est évident que leurs investissements iront vers les secteurs où le profit est le plus substantiel, et les intérêts des travailleurs pourraient être oubliés.

D'autre part, nous ne pouvons pas accepter cette sorte de tentative de nous faire cautionner le libéralisme économique. Car si l'Europe est actuellement affaiblie par la guerre et les destructions, nous nous souvenons d'une époque où le monde souffrait d'une crise dite de surproduction, qui n'était en fait qu'une crise de sous-consommation.

C'est pourquoi nous pensons que les investissements doivent être déterminés par un organisme international où les travailleurs seront largement représentés; cet organisme déterminera les secteurs où il y a intérêt - non pas un intérêt particulier, mais l'intérêt général - à opérer ces investissements.

C'est pour ces raisons que j'ai déposé un amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe (h) :

"Un organisme sera créé à l'échelle de la Fédération européenne, qui déterminera les investissements financiers en tenant compte des intérêts de la majorité de la population de l'Europe. Les représentants des travailleurs organisés syndicalement seront appelés à collaborer à cet organisme avec des droits égaux à ceux des autres membres."

Nous tenons à ce que cet organisme comprenne des représentants des travailleurs désignés par leurs organisations. Si l'on veut, en effet, travailler dans l'intérêt des masses laborieuses, leurs représentants doivent pouvoir intervenir non pas seulement à titre consultatif, mais à titre délibératif dans les organismes qui établiront l'organisation de l'Europe.

(applaudissements)

M. Daniel Serruys

Cet amendement a deux aspects. Le premier concerne la participation ouvrière au contrôle du crédit. Lorsqu'à la demande des fédéralistes, nous avons cherché une formule, nous avons trouvé qu'il était équitable de permettre aux diverses organisations existantes de participer à la gestion de l'économie européenne. Sur cette partie, M. L'Huillier doit donc avoir satisfaction.

Reste la question du contrôle du crédit. M. L'Huillier propose en somme que les investissements nécessaires à certaines entreprises soient décidés par un contrôle international du crédit, ce qui aboutirait à disposer du développement industriel et agricole de l'Europe.

Je ne peux laisser ignorer à la conférence quelle est la responsabilité qu'elle prendrait. Dans de nombreux pays, il n'y a pas encore de contrôle du crédit. Dans ceux où il existe, il n'y a pas cette extension. L'adoption de cet amendement signifierait que la libre circulation des capitaux est pratiquement abolie. De cette question de principe essentielle dépendrait en fait toute l'orientation de l'économie européenne. Je suis persuadé que l'auteur de l'amendement ne s'en est pas rendu compte - ou plutôt qu'il s'en est très bien rendu

compte. Mais je suis persuadé aussi que la commission saura prendre ses responsabilités.